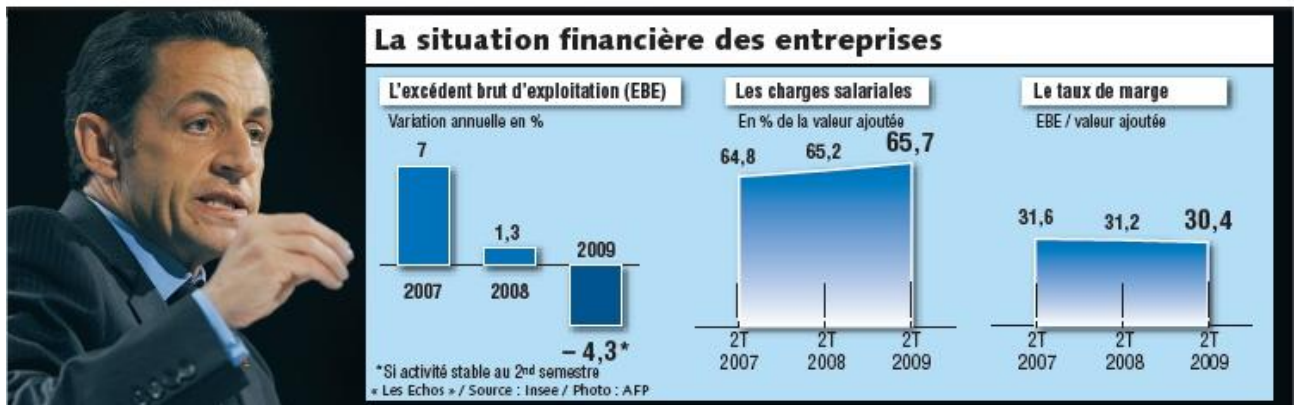


# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 41/09

1



1. Formation professionnelle : les partenaires sociaux s'adressent aux députés et sénateurs
2. Le chômage s'enracine au premier rang des préoccupations des Français
3. Prévention des risques : le BTP s'implique
4. L'Etat entre dans une nouvelle phase de soutien aux PME
5. En 2010, une entreprise sur quatre prévoit de geler les salaires
6. Accidents du travail : le Medef opposé à la fiscalisation des indemnités
7. Fusions, alliances, disparitions... La révolution a commencé dans le paysage syndical
8. En tournée dans toute la France, la CFDT fait du porte-à-porte auprès des salariés
9. Emploi des seniors : les branches professionnelles négocient avec moins d'allant que les entreprises
10. « L'accompagnement des chômeurs par le privé favorise moins le retour à l'emploi »
11. Spie Batignolles et Malet : c'est signé !
12. Plus de 500.000 chômeurs supplémentaires attendus en 2009
13. La représentativité patronale à son tour en débat
14. François Chérèque : « il faut créer une tranche supplémentaire d'impôts pour les plus riches »
15. La question salariale pourrait fédérer un mouvement social éclaté
16. Xavier Darcos donne quatre mois aux entreprises pour passer des accords sur le stress
17. Le budget 2010 table sur une panne durable de l'apprentissage
18. Légère reprise de l'intérim dans l'industrie
19. Impôts et charges pénalisent d'abord les entreprises de taille moyenne
20. Les taxes écolos vont faire grimper de 7 à 10% le carburant

Les Echos 5 octobre 2009

### **Formation professionnelle : les partenaires sociaux s'adressent aux députés et sénateurs**

Les partenaires sociaux, signataires de l'accord sur la formation professionnelle, ont adressé vendredi des recommandations aux sénateurs et députés de la commission mixte paritaire chargée de finaliser le texte définitif de la réforme de la formation professionnelle.

La réforme a été adoptée en première lecture le 21 juillet par l'Assemblée, puis le 23 septembre par le Sénat qui a beaucoup amendé le texte. La Commission mixte paritaire (CMP, sept sénateurs, sept députés), doit trouver une version commune avant un vote définitif du Parlement.

Les partenaires sociaux "veulent porter à la connaissance" des membres de la CMP plusieurs "points qui pourraient mettre profondément en cause l'équilibre et le caractère opérationnel des dispositions" de l'accord signé à l'unanimité le 7 janvier.

Cet accord prévoyait notamment de former chaque année 200.000 chômeurs de plus et 500.000 salariés peu qualifiés, notamment dans les petites entreprises, via un Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Les partenaires sociaux déplorent notamment que le projet de loi prévoit de limiter les publics bénéficiaires du FPSPP, en ne reprenant pas "les salariés des TPE-PME ou les salariés alternant fréquemment périodes de travail et périodes de chômage".

Ils expriment aussi leur "incompréhension totale" face à l'instauration pour les OPCA (organismes chargés de la collecte des fonds de la formation, et gérés paritairement par les syndicats et le patronat, ndlr), d'une "convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Etat qui n'apportera rien de plus en termes de transparence".

Les partenaires sociaux prennent cependant "acte" que le projet de loi reprend "la plupart des simplifications" qu'ils ont apportées "aux différents dispositifs paritaires de formation (contrats et périodes de professionnalisation, DIF, CIF, plan de formation)" ainsi que "la création d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi" (POE), préalable à l'embauche.

Cette POE doit cependant "pouvoir être mise en œuvre (...) par une convention entre l'OPCA concerné et Pôle emploi" et aboutir sur "soit un CDI, soit un contrat de professionnalisation à durée indéterminée, soit un CDD d'au moins 12 mois", insistent-ils.

La Croix 5 octobre 2009

### **Le chômage s'enracine au premier rang des préoccupations des Français**

La crise nourrit les inquiétudes sur l'emploi mais les Français se montrent aussi de plus en plus concernés par les enjeux environnementaux

Les Français ne sont pas revenus des vacances d'été le cœur léger. Malgré. Certains indicateurs économiques positifs, la crise et ses conséquences sociales sont toujours omniprésentes dans les esprits. Selon la dernière livraison du baromètre TNS Sofres, réalisé pour La Croix et Covéa Finance, les inquiétudes concernant le chômage culminent toujours à un niveau extrêmement fort. La question de l'emploi reste sans contestation possible le principal sujet de préoccupation en France. L'inquiétude, sur ce terrain, ne faiblit guère, puisque le sujet est cité par 75 % des sondés, en baisse d'à peine 1 % depuis la dernière livraison du baromètre, en juillet dernier.

Cette inquiétude atteint des sommets parmi les ouvriers (85 %). Elle culmine à 87 % chez les 18-24 ans, dont l'entrée sur le marché du travail est rendue particulièrement difficile en cette période de crise. À noter toutefois que l'étude a été réalisée avant l'annonce du nouveau plan pour les jeunes, la semaine dernière, par le gouvernement. En dehors du maintien du chômage comme première crainte des Français, le baromètre confirme la progression des enjeux écologiques dans l'opinion. Sans doute dopée par les débats autour de la taxe carbone et de la fiscalité verte, la question de l'environnement et de la pollution est citée par 47 % des sondés. Une progression de deux points par rapport à juillet, qui installe ce thème à un niveau record depuis la création du baromètre et le place parmi les cinq priorités de l'opinion. Le sujet tient particulièrement à cœur aux couches sociales les plus aisées (52 % chez les catégories moyennes supérieures contre 33 % chez les ouvriers). Il atteint sans surprise des sommets parmi l'électorat des Verts (69 %), mais grimpe également parmi les sympathisants de droite qui se montrent désormais presque aussi préoccupés que ceux de gauche (47 % contre 48 %). Les autres sujets d'inquiétude ne varient guère. Derrière l'emploi, la santé demeure, avec 56 % de citations, l'autre grande préoccupation des Français. La baisse d'un point enregistrée ce mois-ci a été constatée avant l'annonce des derniers déficits - abyssaux - de la Sécurité sociale. Le thème du pouvoir d'achat recule encore d'un point, à 50 %, loin de son record de 64 % atteint au printemps 2008. Deux autres thèmes, le financement des retraites et celui de l'école, affichent une baisse sensible, respectivement - 6 et -3 points. Ils retrouvent en fait leur étiage habituel après une poussée de fièvre en juillet liée à l'actualité, avec les vifs débats d'alors sur un possible report de l'âge de départ à la retraite et sur les suppressions de postes dans l'éducation nationale.

Le progrès 5 octobre 2009

#### **Prévention des risques : le BTP s'implique**

En intermédiaire aux visites obligatoires auprès des médecins de la médecine du travail qui ont lieu pour les salariés tous les deux ans, le Service de Santé au Travail du BTP de Franche comté, « SST BPT » organise des journées sur la prévention des risques liés aux activités du bâtiment travaux publics, maladies professionnelles, et cause des accidents sur les chantiers.

Ce service s'adresse aux petites entreprises qui ne possèdent pas leur propre service, et intervient avec des médecins et des spécialistes de la prévention dans une démarche de sensibilisation soit par des réunions ou des rencontres avec les salariés dans les entreprises.

Vendredi, pour la première fois dans le Jura, à l'initiative et organisation du docteur Michel Chevrier, médecin généraliste de l'association, Service Santé au Travail de Franche-Comté, en partenariat avec OPPBTP, organisme professionnel de prévention du bâtiment et travaux publics a organisé à Dole au Chalet du Mont-Roland une de ces journées d'informations. Plus de 100 personnes, salariés, chef d'entreprises ont suivi quatre ateliers avec des intervenants qualifiés. En 2007, le BTP comptait 1 562 956 salariés majoritairement masculin, les femmes ne représentant qu'un très faible pourcentage. Le bâtiment est secteur à hauts risques, 184 accidents mortels en 2007, le risque routier restant la 1<sup>re</sup> des causes de mortalité.

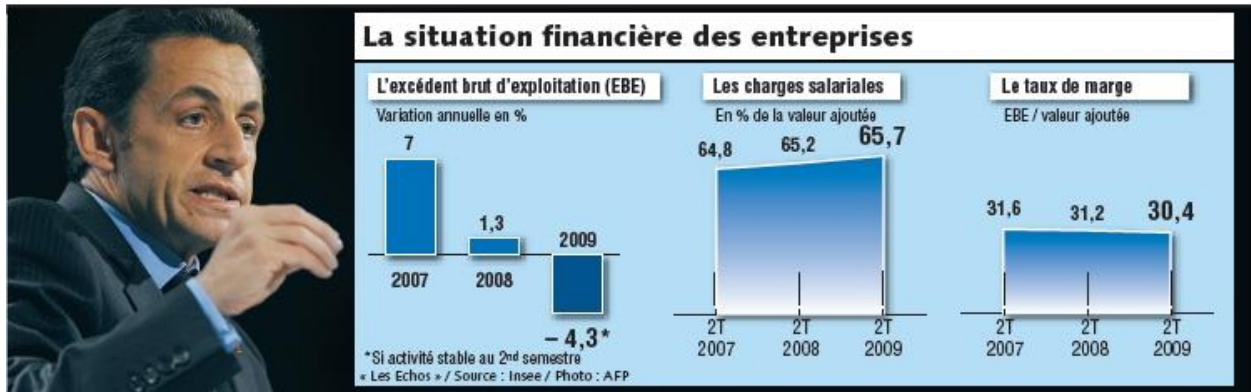
Toutes les minutes, le bâtiment enregistre un accident avec arrêt. Les principales causes d'accident du travail sont dû à 70 % à un objet en cours de manipulation, accident de plain-pied, chutes avec dénivellation, 30 % outils individuels et mécaniques tenus à la main, objets en mouvement accidentels ou en cours de transport.

Rachel Cagnant, Sylvain Jartier, Cyrille Mariette, Jean-Marc Morel Pierre François Perrin, Josselyne Herbelin et Sylvie Thiebaud ont animé les ateliers par des diapos et le dialogue avec les présents sur les évaluations des risques.

Une journée ouverte par une intervention du Docteur Chevrier en présence de Christian Drouhard, directeur SSTBTP

## L'Etat entre dans une nouvelle phase de soutien aux PME

Nicolas Sarkozy dévoile ce matin ses orientations pour assurer le financement du développement des PME. Le Fonds stratégique d'investissement va dédier 1 milliard d'euros à leurs fonds propres.



L'opération a été montée en moins de deux semaines. Ce matin, Nicolas Sarkozy interviendra devant 2.200 patrons de PME réunis dans l'urgence par la CGPME au Palais des Congrès, à Paris, pour évoquer « les mesures destinées à renforcer la compétitivité de l'économie française et son potentiel de création de richesses et d'emplois », selon l'Élysée. De quoi agacer, au passage, le Medef, en forte rivalité avec la CGPME pour revendiquer la légitimité de la représentation des PME.

Le chef de l'Etat devrait d'abord rappeler ce que l'Etat a fait pour les entreprises depuis un an pour amortir les effets de la crise : remboursement anticipé des crédits d'impôt dans le cadre du plan de relance, différé de paiement des créances sociales et fiscales, dotations de la banque publique Oséo pour financer la trésorerie, médiation du crédit, création du Fonds stratégique d'investissement, garantie publique sur l'assurance-crédit (lire ci-contre)... Des soutiens auxquels s'ajoutent, dans le projet de budget 2010 présenté la semaine dernière, la prolongation du remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche et - surtout - la réforme de la taxe professionnelle.

Mais, au-delà de la réparation des dégâts de la crise, le chef de l'Etat entend désormais s'inscrire dans une nouvelle étape, celle de l'après-crise, en répondant de manière plus structurelle au débat récurrent sur l'insuffisance de « grosses » PME capables d'améliorer les positions françaises.

### Obligations convertibles

Pour agir sur le développement des PME, l'intervention de l'Etat va prendre deux formes et s'appuyer sur deux outils déjà à disposition : en fonds propres via le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et en quasi-fonds propres via Oséo. Le 22 septembre dernier, le conseil d'administration du FSI a décidé de flécher 1 milliard d'euros vers les PME pour renforcer leurs fonds propres, dans un programme baptisé FSI PME. Sur ce montant, 95 millions d'euros ont déjà été affectés au Fonds de consolidation et de développement (pour les entreprises issues de la médiation du crédit) et 350 millions d'euros étaient déjà orientés vers les PME (et les entreprises de taille intermédiaire) via France investissement. Selon nos informations, 300 millions d'euros vont désormais être proposés aux PME sous forme d'obligations convertibles. Des guichets seront mis en place dans les régions via le réseau de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les distribuer. Le solde du milliard d'euros dévolu aux PME (255 millions d'euros) devrait être réparti entre intervention directe en fonds propres et intervention indirecte, via des fonds.

L'Etat n'aura pas à mettre la main à la poche : sur les 20 milliards d'euros dont il a été doté à sa création, le FSI a jusqu'à présent investi quelque 700 millions d'euros (Technip, Nexans, Gemalto...), ses prises de participation pouvant atteindre le milliard d'euros d'ici à la fin de l'année.

Avec l'ouverture plus large aux PME, le gouvernement souhaite, au-delà des montants investis, enclencher un changement d'échelle en nombre d'opérations, qui ne se compteraient donc plus en nombre d'unités mais en dizaines.

### Réticences à ouvrir son capital

Cette intervention en fonds propres via FSI PME imposera que les entreprises acceptent une évaluation de leur entreprise et une ouverture de leur capital. Or, même si Jean-François Roubaud, le président de la CGPME, assure qu'il « vaut mieux une prise de participation que risquer un arrêt de l'entreprise » (lire ci-dessous), les PME y sont encore souvent réticentes. Pour celles-là - les plus petites -, Oséo complétera sa gamme de prêts participatifs (« Les Echos » du 28 septembre) en proposant des « tickets » plus élevés qu'elle ne le fait aujourd'hui. Du côté de la banque publique ou du gouvernement, l'idée de consacrer, là aussi, autour de 1 milliard d'euros à ces financements semblait l'emporter.

6

### En 2010, une entreprise sur quatre prévoit de geler les salaires

Serrer les boulons. Face à la crise, les entreprises appliquent à la lettre ce principe. L'enquête annuelle sur les rémunérations réalisée par Mercer France montre clairement que les entreprises ont eu un « recours massif » au gel des salaires cette année : 30 % d'entre elles ont gelé le salaire de leurs cadres, salariés ou employés, et jusqu'à 47 % l'ont fait pour leurs cadres dirigeants. Même moins sévère, cette cure d'austérité se poursuivra l'an prochain. En 2010, une entreprise sur quatre prévoit encore de geler les rémunérations de ses salariés. Ce sont les cadres dirigeants et les ouvriers qui devraient être les plus pénalisés. Pour les premiers, pourtant montrés du doigt pour leurs rémunérations, l'année 2010 s'annonce plus clément : seulement 24 % des sociétés interrogées ont décidé des mesures de gel de leurs salaires contre 47 % en 2009.



#### Les mesures de gel des salaires

En % des sociétés	2009	2010*
<b>Cadres dirigeants</b>	47	24
<b>Cadres supérieurs</b>	42	21
<b>Management</b>	36	21
<b>Cadres (vente)</b>	38	22
<b>Cadres (hors-vente)</b>	33	21
<b>Employés</b>	35	22
<b>Ouvriers</b>	38	24

\* prévisions  
« Les Echos » / Source : Mercer / Photo : Photonostop

Faute d'explications de la part des sociétés interrogées, difficile de trouver les raisons de cette moindre sévérité salariale. Même pour Bruno Rocquemont, le responsable de l'activité services d'information et enquêtes de rémunération de Mercer, pour qui la volonté de conserver les compétences dans un contexte de forte concurrence pourrait être une justification. Dans le cas des ouvriers, il rappelle que ces prévisions sont réalisées dans un contexte d'inflation très faible, ce qui permet de minimiser les inquiétudes en matière de pouvoir d'achat.

Si les gels de salaires ont été monnaie courante cette année, les entreprises ont continué d'accorder des hausses de rémunérations, mais, en ce domaine, 2009 restera une année d'austérité. Toutes les catégories professionnelles ont été touchées. Les cadres et les employés ne s'en sortent pas trop mal avec des taux médians d'augmentation compris entre 2 % et 2,3 %. Les grands perdants sont les ouvriers dont la rémunération ne progressera que de 1,6 %, et les cadres dirigeants qui enregistreront une progression de seulement 1,3 %.

Pour 2010, les prévisions d'augmentation sont « *certes plus élevées mais toujours modérées (...) et les taux d'augmentation restent inférieurs aux taux médians des années précédentes qui dépassaient les 3 %* ». Seul un quart des entreprises comptent dépasser ces 3 % l'année prochaine. Les plus favorisés seront les cadres supérieurs et les cadres commerciaux qui recevraient des augmentations de respectivement 2,9 % et 2,8 %. « *Dans le cas des commerciaux, les entreprises anticipent peut-être que les **bonus** et intéressements versés seront moins importants l'an prochain que cette année* », indique Bruno Rocquemont.

### **Accidents du travail : le Medef opposé à la fiscalisation des indemnités**

A l'occasion de la réunion de son bureau, hier, le Medef a pris position contre le projet de la majorité de fiscaliser les indemnités journalières pour les accidentés du travail.

Voilà qui ne va pas améliorer les relations entre le Medef et le gouvernement. Hier, à l'occasion de la réunion de son bureau, l'organisation patronale a jugé que les indemnités journalières versées aux salariés pour les accidents du travail de courte durée n'avaient pas à être fiscalisées. Le projet de soumission à l'impôt sur le revenu est défendu par Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée, qui devrait déposer un amendement au projet de loi de Finances 2010 avec le soutien du gouvernement. Nicolas Sarkozy s'est également prononcé en faveur de cette mesure. La fiscalisation devrait rapporter 150 millions d'euros.

Pour le Medef, les indemnités journalières pour accident du travail, qui garantissent (avec un plafond) 60% du revenu pendant les 28 premiers jours d'arrêt, sont une "prestation à caractère indemnitaire financée par un régime d'assurance dont les seules ressources sont les cotisations employeurs". A cette aune, "elles n'ont pas une nature de revenu et il n'est donc pas justifié qu'elles soient dans l'assiette du revenu imposable". Dans un courrier envoyé hier à Laurence Parisot, la FNATH (association des accidentés de la vie), qui s'oppose fortement au projet de la majorité, souhaitait justement "connaître la position du Medef sur cette proposition, qui, si elle était adoptée, devrait entraîner une forte augmentation des contributions des entreprises à la branche accidents du travail et maladies professionnelles".

### **Augmentation des cotisations**

La FNATH mettait en avant dans ce courrier des rapports annuels de performance des ministères publiés précédemment, qui comprenaient des évaluations des niches fiscales. Le gouvernement écrivait alors, souligne l'association, que la suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu risquerait de conduire à une augmentation des cotisations employeurs de près de 10% pour préserver les ressources des victimes d'accidents du travail. Un argument que n'a pas mis en avant hier le bureau du Medef, mais qui entre évidemment en ligne de compte pour les employeurs. Ces derniers craignent de voir les syndicats réclamer une garantie de maintien du salaire à 100%, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'entreprises. Le Medef vient ainsi grossir les rangs des opposants à la mesure, qui transcende les clivages politiques. Opposé à la fiscalisation, le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer, a saisi pour avis le Conseil économique, social et environnemental. Le Medef y apportera son point de vue.

Le Figaro 6 octobre 2009

### **Fusions, alliances, disparitions... La révolution a commencé dans le paysage syndical**

Chaque centrale est obligée de revoir son positionnement sur l'échiquier pour subsister. Ce qui entraînera, à terme, une recomposition inédite et radicale de la représentativité.

Pour la sixième fois depuis le début de l'année, les Français sont appelés demain à se mobiliser contre la crise. Mais Force ouvrière a décidé de ne pas se joindre aux sept autres centrales, faisant se fissurer le front syndical qui prévalait jusqu'à présent. La radicalisation de FO a pour origine la recomposition en cours de l'échiquier syndical qui oblige chaque centrale à revoir sa stratégie. Pour pouvoir négocier des accords avec le patronat - depuis la loi d'août 2008 qui fixe de nouveaux critères de représentativité -, toutes les centrales doivent désormais atteindre 10 % des voix aux élections d'entreprise (8 % dans les branches) sous peine de disparaître, y compris au niveau national. Cette révolution n'épargne personne, pas même la puissante CGT, qui a perdu la semaine dernière sa représentativité chez STX Cabins, une filiale des Chantiers de l'Atlantique ! Autre exemple : FO, qui se croyait à l'abri, s'est fait sortir de la table des négociations à la SNCF et devrait connaître le même sort à la RATP, ce qui réduirait à néant sa capacité de blocage dans les transports à Paris et dans toute la France. Une perspective impensable pour tout grand syndicat qui se respecte. Le Figaro dresse une revue d'inventaire des stratégies et des défis des principales organisations françaises.

#### La CGT, mi-réformiste, mi-contestataire

La centrale de Bernard Thibault a décidé de jouer sur tous les tableaux. Elle cultive son côté contestataire en appelant à toutes les mobilisations sectorielles, se refuse à condamner les exactions qui surviennent dans les entreprises et garde un discours offensif contre le patronat. Mais d'un autre côté, elle montre tous les signaux d'un « syndicat responsable » qui participe à la construction de solutions de sortie de crise, accepte toutes les sollicitations du chef de l'État et a acté dans ses pratiques le principe de la négociation, complémentaire à celui de la lutte. « Bernard Thibault veut représenter les pôles de la rupture et de la réforme, affirme Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail. Il veut imposer la CGT comme un interlocuteur constructif aux yeux du gouvernement et du patronat tout en restant revendicatif. » Le leader de la CGT s'est ainsi ostensiblement affiché fin août aux côtés de François Chérèque lors de l'université d'été de la CFDT. Cette « collusion » suscite quelques contestations parmi les gauchistes de la CGT qui accusent leur secrétaire général de « CFDTiser » leur syndicat et de passer plus de temps à l'Élysée que dans les entreprises en lutte. Dans le même temps, Bernard Thibault opère un rapprochement utilitariste avec la FSU, d'obédience contestataire et bien implantée dans la fonction publique, notamment dans l'éducation, où la CGT est absente. Autre ligne de force : la CGT câline les jeunes et les nouvelles formes de salariat, notamment dans le tertiaire et le commerce. Bernard Thibault évite désormais les discours à l'emporte-pièce pour ne pas effrayer de possibles nouveaux adhérents. Il y a urgence : 20 % de ses troupes viennent de cinq entreprises à statut (EDF, La Poste, SNCF, RATP et Gaz de France) et la moitié de ses militants partiront en retraite d'ici à dix ans.

#### La CFDT se concentre sur le local

Déstabilisée par sa déconvenue aux élections prud'homales où elle a notamment perdu sa première place dans l'encadrement, la CFDT a abandonné l'idée de constituer un grand pôle réformiste, faute d'avoir convaincu l'Unsa ou la CFTC de s'allier. Son objectif est désormais de reconquérir des adhérents en renforçant son appareil militant dans les PME et les TPE. Passer des accords avec le patronat et le gouvernement pour réformer le Code du travail ou limiter les effets de la crise ne suffit pas. Il faut le faire savoir et vendre les avancées afin d'en tirer les bénéfices, notamment en valorisant le travail des sections syndicales dans les entreprises en difficulté, comme lors du « tour de France de la crise » effectué la semaine dernière par la direction confédérale, qui a sillonné les 22 régions et visité 150 entreprises en trois jours. Son alliance de circonstance avec Bernard Thibault, au-delà de leurs divergences de fond, vise à durcir l'image de la CFDT et se débarrasser de l'étiquette du syndicat consensuel qui signe tous les accords. La présence de la CFDT dans l'intersyndicale depuis le début de l'année et sa participation à toutes les mobilisations unitaires - alors que les manifestations sont loin d'être sa tasse de thé - participent de cette stratégie de pseudo-radicalisation.

#### FO engluée dans l'opposition systématique

Jean-Claude Mailly fut à l'origine fin 2008 de la création de l'intersyndicale pour apporter une réponse coordonnée face au gouvernement et au patronat. Depuis, il n'a de cesse de s'en échapper, las des appels à manifester à répétition qui conduisent nulle part. D'où sa stratégie de prendre le contre-pied de ce que prônent la CGT et la CFDT, et sa proposition répétée d'organiser une « grève carrée de 24 heures ».

Avec l'espoir de récupérer une partie des déçus du syndicalisme tel que l'incarnent Thibault et Chérèque. « Le problème de FO est qu'elle n'a pas su renouveler sa doctrine et propose toujours les mêmes solutions passéistes », décrypte un expert en relations sociales. Autre handicap, la centrale de Jean Claude Mailly est toujours traversée par une multitude de courants et pensées dont il est difficile de faire la synthèse. La prééminence d'un groupe trotskiste, minoritaire en pourcentage, mais très influent, complique la mutation de la centrale. Pour s'en sortir, FO discute avec les autres organisations mises en difficulté par la réforme de la représentativité et passe des alliances sur le terrain. Chez SKF, entreprise qui fabrique des roulements à billes près de Tours, elle présente ainsi aux élections des listes communes avec la CFE-CGC...

#### La CFTC face à son destin

La centrale chrétienne est celle qui souffre le plus, perdant sa représentativité dans nombre d'entreprises (notamment publiques) faute d'atteindre la barre fatidique des 10 %. Elle est d'autant plus en difficulté qu'elle a longtemps refusé toutes les avances d'union, certaine que sa spécificité chrétienne suffirait à la sauver. « La CFTC se démantèle et voit ses syndicats quitter le navire, morceau par morceau, sans contrôle du commandant », constate le leader d'une centrale concurrente. « Les autres syndicats attendent son avis de décès pour se partager ses restes », admet Jean-Dominique Simonpoli, de l'association Dialogues. Conscientes du danger, les instances dirigeantes ont entamé de timides discussions avec FO, le plus laïc des syndicats.

#### La CFE-CGC au bord de l'implosion

La centrale des cadres subit une crise dont elle pourrait ne pas se relever. L'actuel président, Bernard Van Craeynest (BVC), veut transformer la CFE-CGC en syndicat généraliste pour passer le cap des 10 % dans les entreprises et s'allier avec l'Unsa ou la CFTC. Mais une frange importante de ses militants, emmenée par les fédérations de la métallurgie - dont il est issu - et de la chimie, entendent rester catégoriels. « Il n'y a plus de pilote dans la maison CGC », confirme un connaisseur des questions syndicales. L'issue dépendra du courant qui l'emportera. Réponse le 15 octobre, jour où la fédération de la métallurgie doit choisir de présenter, ou non, BVC pour un second mandat. Les autres centrales espèrent que le syndicat des cadres implorera lors de son congrès en février 2010... afin d'en ramasser les miettes.

#### L'Unsa continue sa lente progression

Après l'arrêt du processus de fusion avec la CFE-CGC, l'Unsa a changé de stratégie en cherchant à implanter des représentants de sections syndicales. Objectif : occuper le terrain dans l'attente des élections. « C'est plus facile pour nous que pour les centrales qui ont perdu leur représentativité parce qu'on a toujours dû démontrer notre activité pour avoir le droit de se présenter aux élections », commente Alain Olive, son secrétaire général, qui garde « la porte ouverte » pour une alliance avec une organisation de type réformiste.

#### Solidaires joue la carte de la radicalisation

Chez SUD, peu de changement. Le mouvement le plus radical prône toujours la « coordination de toutes les luttes ». Et appelle à « la grève générale » pour obtenir par la force « les mesures à la hauteur de la crise ». Sa présence dans l'intersyndicale donne à l'alliance Solidaires une visibilité inespérée dont elle espère tirer profit en séduisant les non syndiqués radicaux et les déçus de la stratégie d'ouverture de la CGT.

Le Monde 6 octobre 2009

#### **En tournée dans toute la France, la CFDT fait du porte-à-porte auprès des salariés**

Après son recul aux élections prud'homales et à quelques mois de son congrès, le syndicat cherche à promouvoir de nouvelles formes de militantisme, en prise directe avec les employés

En arrivant, mercredi 30 septembre, dans la zone industrielle de Castelnaud-d'Estrétefonds, près de Toulouse, Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT, était un parfait inconnu.

" Lui, je ne sais pas qui c'est, et François Chérèque, je ne sais pas non plus quelle tête il a, explique Anne-Marie Marin, syndicaliste. Le seul que je connaisse c'est celui qui a la frange, Thibault, celui de la CGT. "

Pour elle qui a créé la section syndicale CFDT il y a trois mois, comme pour les autres salariés de Créations Nelson qui produit la marque Comptoir des cotonniers et emploie ici 80 personnes, il fallait un syndicat. La direction a organisé la " mobilité " de 38 salariés jusqu'à Paris : une a démissionné, trois ont accepté, les autres sont licenciées. " Il fallait un contre-pouvoir, sinon on allait se faire bouffer tout cru, explique Mme Marin. On voulait un syndicat qui privilégie le dialogue. La CGT ou SUD c'était trop dur. La CFDT a fait l'unanimité. " Résultat, Anne-Marie est propulsée dirigeante syndicale à 38 ans et la CFDT Midi-Pyrénées se retrouve avec cinquante cartes supplémentaires.

" En phase avec son temps "

Lucide, Laurent Jeudi, secrétaire de la fédération des services de la région, sait que les salariés se comportent aussi en " consommateurs ". " Ils veulent des services et se moquent des états d'âme de l'intersyndicale à Paris ", constate-t-il.

Le syndicalisme, les salariés de Comptoir des cotonniers l'ont vite appris. Pourtant, dit Aurélie Doucet, 30 ans, " je sors d'une école de commerce de Sophia Antipolis, à Nice, les syndicats, ce n'était pas mon truc ". Mais le discours " constructif " de la CFDT lui a plu. " Avant la création de la section, je quittais l'entreprise avec 5 000 euros, maintenant, c'est 45 000, se félicite Anne-Marie Pour le plus ancien, dix-huit ans de maison, c'est 120 000 euros contre 15 000 au départ. "

" Qu'est-ce qui est utile aux sections et aux salariés ? ", interrogeait M. Grignard dans son rapport " Le syndicalisme à un tournant... Oser le changement ! ". Selon lui, il faut " modifier radicalement les pratiques d'organisation ", faciliter le " fonctionnement en réseau " et non plus pyramidal pour être " flexible et réactif ". En guise de travaux pratiques, les dirigeants de la CFDT, François Chérèque en tête, ont parcouru les régions, du 28 septembre au 2 octobre, à la rencontre des militants. Avec un message : " La CFDT est sur le terrain ". Après le recul du syndicat à l'élection prud'homale de décembre 2008, à neuf mois de son congrès de juin 2010, la CFDT veut se rapprocher des salariés et construire un syndicalisme " en phase avec son temps ". La réforme de la représentativité a intensifié la concurrence avec les autres, CGT en tête. Plus que jamais, il faut faire la preuve de son efficacité.

Après une visite aux militants toulousains d'Air France, la caravane, une camionnette orange, aux couleurs de la CFDT, s'est rendue aux confins du département, à Bagnères-de-Luchon. Sur le parking de l'usine d'embouteillage des eaux de Luchon, les salariés qui, pour la première fois de l'histoire de l'entreprise, ont débrayé ce jeudi, hésitent à parler. Quatre licenciements sur 28 salariés pour cause de " modernisation de la chaîne de production ", une direction insaisissable, la peur d'autres bouleversements... " Ils attendent des conseils ", dit Vincent Olle, délégué CFDT, seul syndicat de la boîte. " On est là pour vous écouter, vous aider, mais on ne fera pas à votre place ", leur lance Marcel Grignard.

Les Echos 6 octobre 2009

### **Emploi des seniors : les branches professionnelles négocient avec moins d'allant que les entreprises**

Dans trois mois, les entreprises qui n'auront rien prévu en matière d'emploi des seniors seront mises à l'amende. A compter du 1er janvier, s'appliqueront en effet des pénalités en l'absence d'accord ou de plan d'action unilatéral sur le sujet. L'enjeu financier est loin d'être négligeable puisqu'il représentera 1 % de la masse salariale pour chaque mois entier au cours duquel l'entreprise n'est pas couverte . Cela représenterait à titre d'exemple près de 9 millions d'euros par mois chez Vinci.

« Faire preuve de souplesse »

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, c'est du côté des branches que tout est en train de se jouer puisqu'un accord à ce niveau suffira à les exonérer.

Mais la plupart d'entre elles ont pris leur temps pour ouvrir des négociations, au motif que les décrets d'application sont parus tardivement : les discussions entre patronat et syndicats n'ont abouti que dans les services de l'automobile, le matériel agricole, les vins et spiritueux ainsi que les sociétés HLM.

Le secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez, se veut cependant optimiste, soulignant que 33 branches représentant la moitié des salariés du privé sont en cours de négociation (lire l'interview ci-contre). La métallurgie n'a ouvert le dossier que la semaine dernière. Le couperet du 1<sup>er</sup> janvier offre aux syndicats un argument de poids dans le rapport de force avec les employeurs. Des voix s'élèvent donc dans les fédérations patronales pour demander à l'État d'être conciliant. Si sur des cas particuliers, où l'entreprise a clairement joué le jeu, c'est une affaire de quinze jours supplémentaires, on fera preuve de souplesse », leur répond Laurent Wauquiez.

#### Un dispositif de tutorat

Reste la question des entreprises de plus de 300 salariés, qui ne peuvent se contenter d'un accord de branche. Il leur faut mettre en place des mesures en direct avant le 1<sup>er</sup> janvier, mais elles ne sont pas obligées de passer par les fourches Caudines de la négociation avec les syndicats : le décret prévoit la possibilité d'élaborer un plan d'action unilatéral. Et le fait que le paiement, le cas échéant, de pénalités ait lieu dans le cadre de la déclaration mensuelle des charges sociales à l'Urssaf peut leur faire gagner quelques semaines.

Certaines entreprises se sont d'ores et déjà mises en conformité. A l'image de celle des Frères Blanc (restauration), au sein de laquelle un volet seniors a été signé au début de l'été dans le cadre d'un accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). « Nous travaillons sur deux axes : favoriser l'entrée des seniors dans le groupe et faciliter leur évolution au sein de l'entreprise », précise la DRH Sophie Chabot.

Le 23 septembre, la journée hebdomadaire de recrutement que le groupe organise depuis près d'un an dans l'une des brasseries parisiennes a été dédiée aux seniors. Et un dispositif de tutorat doit être mis en place ce mois-ci. Il permettra aux seniors qui le souhaitent d'accompagner les nouveaux embauchés.

Autre initiative, la mise en place d'un « entretien de seconde partie de carrière » (à la demande du senior) et une série d'actions « permettant aux seniors touchés par un problème de santé d'être prioritaires dans le cadre d'une mobilité en interne », explique Sophie Chabot.

#### Un entretien de mi-carrière

Même exemple de volontarisme au Bon Marché. Dès le printemps, un accord GPEC a été signé, prévoyant pour les salariés âgés l'organisation d'un entretien de mi-carrière renouvelable tous les cinq ans. L'entreprise s'est aussi engagée à « accorder, à compétences égales, une priorité d'accès aux postes disponibles » aux seniors et à veiller au maintien d'un niveau d'actions de formation « comparable » à celui dont bénéficie le reste du personnel, « en leur portant une attention particulière, lors de l'élaboration de l'offre de formation ».

La Tribune 6 octobre 2009

#### « L'accompagnement des chômeurs par le privé favorise moins le retour à l'emploi »

Claude Seibel, président du comité d'évaluation de l'accompagnement renforcé des chômeurs  
Président du comité de pilotage d'évaluation, Claude Seibel dévoile dans nos colonnes les grands enseignements du rapport sur les expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi qu'il rend ce matin à Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi, et Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi.

Ce document montre qu'à l'horizon de six mois, le programme Cap vers l'entreprise de l'ex-ANPE a un « effet rapide et élevé sur le taux de sortie vers l'emploi » et que l'accompagnement par les opérateurs privés a un « impact plus tardif et plus modéré sur la sortie vers l'emploi ».

Bref, le privé ne fait pas mieux que le public. De quoi alimenter les discussions au sein de Pôle emploi, qui vient de confier l'accompagnement de 320.000 chômeurs à des opérateurs privés de placement sur deux ans. Cette montée en puissance du suivi des demandeurs d'emploi par 23 opérateurs privés, comme des agences d'intérim (l'expérimentation concernait 40.000 demandeurs d'emploi) fera elle aussi l'objet d'une évaluation par un comité installé auprès du conseil d'administration de Pôle emploi.

*Vous avez comparé deux programmes d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi menés en 2007 : l'un par des opérateurs privés de placement, l'autre par l'ANPE appelé Cap vers l'entreprise. Quel est le plus efficace ?*

Incontestablement, les programmes d'accompagnement renforcé menés par les opérateurs privés et l'ANPE accroissent les sorties vers l'emploi. Mais il y a un décalage dans le temps et les niveaux atteints : un an après leur entrée dans l'expérimentation, le taux de sortie vers l'emploi des demandeurs confiés au privé s'est accru de + 5,6 points en moyenne. Ce taux grimpe à + 7,3 points pour les demandeurs d'emploi suivis par les équipes dédiées de l'ANPE.

*Comment l'expliquez-vous ?*

Dans le programme Cap vers l'entreprise, les équipes étaient constituées de volontaires, souvent expérimentés et motivés. À l'inverse, les conseillers de certains opérateurs privés avaient une moindre expérience, voire étaient débutants, donc sans doute très motivés, mais moins expérimentés.

*Aujourd'hui, Pôle emploi connaît des difficultés compte tenu de la réorganisation et de l'afflux de nouveaux demandeurs d'emploi. Le recours à des opérateurs privés est-il inévitable ?*

Pôle emploi s'est retrouvé face à un afflux de 25 % de demandeurs d'emploi supplémentaires, d'où des difficultés de capacités. La confrontation des méthodes public-privé est intéressante car elle permet de s'enrichir mutuellement, mais également de pouvoir jouer la carte de la complémentarité et de la stimulation. Il serait par ailleurs dangereux de spécialiser le public pour certaines catégories de chômeurs. En revanche, il est très important que Pôle emploi se dote d'un ensemble d'outils de suivi des coûts et pas simplement des résultats.

*Le coût est-il supérieur quand on passe par un opérateur privé ?*

Il était supérieur dans un marché qui démarrait. Le coût du marché qui vient d'être passé avec 23 opérateurs privés est plus proche de celui du service public. Qu'il y ait un coût supplémentaire ne me choque pas. Il va falloir que Pôle emploi organise ce suivi de façon très précise. Dans l'évaluation, nous ne sommes pas allés très loin sur l'analyse des coûts.

*Au vu de vos travaux, que faut-il améliorer pour pouvoir mieux évaluer ?*

Cette évaluation a beaucoup apporté. Trois points auraient pu être introduits pour améliorer les données recueillies : la prise en compte des marchés locaux de l'emploi, la connaissance de la qualité de l'emploi retrouvé et le coût du dispositif. Maintenant que les chercheurs du Crest (1) et de l'EEP (2) ont fait une expérience sur une grande échelle, ils pensent évaluer avec des échantillons de plus petite taille. Derrière ces méthodes d'échantillonnage aléatoire, il faut aussi corriger certaines choses. Par exemple, des personnes se trouvent orientées dans le programme d'accompagnement classique, elles auraient été intéressées par un accompagnement renforcé. Or le hasard ne les a pas sélectionnées. Ce sont des aspects éthiques qu'il faudra traiter ? Propos recueillis par François Lenglet et Isabelle Moreau

(1) Centre de recherche en économie et statistique.

(2) École d'économie de Paris.

Le moniteur 6 octobre 2009

**Spie Batignolles et Malet : c'est signé !**

Le rapprochement entre Spie Batignolles et l'entreprise Malet annoncé au mois de juin dernier a débouché sur un accord de reprise signé le 30 septembre dernier.

C'est signé ! Spie Batignolles est le nouveau propriétaire de Malet depuis le 30 septembre 2009. Première entreprise routière indépendante, au quatrième rang national, le groupe Malet, basé à Toulouse est implanté dans tout le Sud de la France avec trente et une agences et filiales. Elle représente un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros pour un effectif d'environ 1.800 personnes. La société Sablières Malet, spécialisée dans la production de granulats, reste exclue du périmètre de vente.

Sans mettre la main sur l'ensemble des carrières de la région appartenant à la famille Malet, Spie Batignolles se retrouve quand même propriétaire de quelques sites d'extraction et d'enrobage, un élément clef pour l'activité d'une entreprise routière. Avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros en 2008, Spie Batignolles se renforce dans les travaux publics. Le groupe compte déjà en son sein un terrassier de renom, Valerian, dont les travaux sont complémentaires de ceux de Malet, le premier ouvrant la voie, le second traçant la route.

La tribune 7 octobre 2009

### **Plus de 500.000 chômeurs supplémentaires attendus en 2009**

D'après Christian Charpy, directeur général de Pôle Emploi, dans une interview aux Echos, la hausse pourrait atteindre cette année 520.000 demandeurs. C'est toutefois moins que les prévisions initiales.

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A, c'est-à-dire sans activité et tenus de faire une recherche active d'emploi, devrait augmenter environ de 510.000 à 520.000 en 2009 en France, a déclaré Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi, dans une entretien aux Echos publié ce mercredi.

Pôle emploi tablait jusqu'alors sur une augmentation du nombre de chômeurs de 595.000 sur l'ensemble de l'année mais l'organisme a revu ses prévisions à la baisse sous l'effet du ralentissement de la hausse du chômage.

Christian Charpy précise toutefois que "août, septembre et octobre sont des mois de forte inscription et leur rythme est de 20 à 25% supérieur à celui de l'an dernier".

Interrogé sur le travail de collecte des offres, le directeur de Pôle emploi a annoncé la mise en place dès l'automne d'un numéro de téléphone unique, le 39 95, pour que les entreprises déposent leurs offres

Le mois dernier, le gouvernement faisait état de 18.100 demandeurs d'emplois de plus en août en catégorie A pour un total de 2.553.300 en France métropolitaine.

Selon le dernier point de conjoncture de l'Insee, le taux de chômage, qui était de 9,1% à la fin juin en métropole, est prévu à 9,7% à la fin décembre et à 10,1% en comprenant les départements d'Outre-Mer.

La Tribune 9 octobre 2009

### **La représentativité patronale à son tour en débat**

L'idée de mesurer l'audience réelle des organisations patronales fait son chemin.

Organisations éliminées, tentatives de rapprochement ? Depuis un an, les syndicats de salariés essaient de faire face ? avec plus ou moins de bonheur ? aux conséquences de la réforme de la représentativité. Rien de tel côté patronal. La « position commune » d'avril 2008 s'est, en effet, arrêtée aux portes des organisations d'employeurs. Mais le tabou est en train de tomber. Et des dirigeants patronaux ? et non des moindres ? se disent prêts à mettre le sujet sur la table. « Sur la représentativité patronale, je prône l'autosaisine des organisations d'employeurs.

Si les contentieux se multiplient, il y a un risque d'intervention du gouvernement », indique ainsi Jean-François Pilliard, le délégué général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) à « La Tribune ».

La montée en puissance de nouveaux acteurs a contribué à cette prise de conscience. En recueillant près de 19 % des voix lors des élections prud'homales de décembre 2008 (contre à peine plus de 11 % en 2002), les employeurs de l'économie sociale ont relancé le débat. Et demandé, non pas à être reconnus comme représentatifs au niveau national, à l'instar du Medef, de la CGPME ou de l'UPA, mais à avoir une place dans les instances paritaires. « Nous cotisons à hauteur de 500 millions d'euros pour la formation professionnelle. Or aucun siège n'est prévu pour nous dans les instances du nouveau fonds de sécurisation des parcours professionnels », regrette Alain Cordesse, président de l'Usgeres, qui vient, après trois ans de procédure, d'obtenir l'agrément d'un accord sur la formation dans le secteur de l'économie sociale.

Pour l'instant, le Medef ne montre guère d'enthousiasme à l'idée de partager les mandats patronaux. Récemment, une bataille feutrée a ainsi opposé l'organisation de Laurence Parisot à la CGPME sur la représentation patronale dans les instances régionales de Pôle emploi.

nouvelles règles

Pour justifier ses réticences à ouvrir le débat sur l'audience dans le patronat, le Medef ne manque pas de mettre en avant un problème technique : les branches étant souvent adhérentes à la fois du Medef et de la CGPME, à qui en attribuer le poids ? Pas simple, effectivement. Mais les nouvelles règles de transparence comptable, qui imposeront de détailler le nombre de mandataires, pourraient, à terme, éclairer le poids des uns et des autres.

La Croix 9 octobre 2009

**François Chérèque : « il faut créer une tranche supplémentaire d'impôts pour les plus riches »**

Le numéro un de la CFDT (François Chérèque, secrétaire général de la CFDT) critique la politique fiscale du gouvernement, qui a choisi de maintenir, le bouclier fiscal pour les plus riches .

François Chérèque était hier l'invité de l'émission « Face aux chrétiens » animée par Fautia Boyer. Il répondait aux questions d'Aymeric Pourbaix (Radio Notre-Dame), Romain Mazenod (RCF) et Nathalie Birchem (La Croix).

*La mobilisation du 7 octobre n'a pas été spectaculaire. Ce genre d'actions est-il utile ?*

FRANÇOIS CHÉRÈQUE : Oui, car cette journée internationale sur le travail décent nous a permis de mettre en exergue les problèmes de conditions de travail, qui sont d'actualité comme on l'a vu à France Télécom. Elle a aussi montré que les syndicats sont toujours dans une forme d'unité et prêts à aller plus loin si nécessaire. Ceci dit, on entre dans une nouvelle phase d'action syndicale. Avant l'été, on a eu ces manifestations assez exceptionnelles, qui ont amené des résultats. Maintenant, on est dans • une deuxième période, qui consiste à mettre en œuvre dans les entreprises ce qu'on a gagné, notamment le fonds de formation pour éviter les licenciements. Il faut s'habituer à ce que l'action syndicale, ça ne soit pas que des manifestations.

*Concernant France Télécom, pensez-vous que le PDG aurait dû partir ?*

Le problème n'est pas de changer de PDG, mais de changer de relations sociales. Les responsables, ce sont aussi les actionnaires, l'État en l'occurrence, qui donnent des objectifs au PDG. Or à France Télécom, les objectifs n'étaient que financiers. Je rappelle que l'homme qui a mis en place les méthodes de fonctionnement en cause s'appelle Thierry Breton (NDLR : PDG de 2002 à 2005) qui, quand il était ministre de l'économie, était tuteur de France Télécom.

*Quelle est votre principale divergence avec le gouvernement dans la gestion de la crise ?*

La principale différence, c'est sur la politique fiscale. Le fait de garder le bouclier fiscal en période de crise aboutit à une inégalité forte : alors que les plus modestes ne paient pas d'impôts, ce qui est normal, et que le bouclier fiscal diminue les impôts des plus riches, ce sont les classes moyennes qui supportent la pression fiscale la plus forte. Or, ce sont elles les premières victimes de la crise. Il faut donc réformer la politique fiscale. On doit identifier le déficit dû à la crise et le rembourser dans les cinq ou dix prochaines années. Comment ? Il faut créer une tranche, d'impôts supplémentaires pour les plus riches.

*Pour financer la Sécurité sociale, acceptez-vous une hausse du forfait hospitalier ?*

Non. Cette taxation supplémentaire sur les malades est mise en place parce que les gouvernements successifs ont été incapables de maîtriser les dépenses. En particulier, quand on a discuté de la loi hôpital, le gouvernement a reculé sur le nécessaire débat concernant l'installation des médecins sur le territoire. C'est pourtant là qu'il y a des économies à faire. Car dans les zones où il manque des médecins, les gens vont à l'hôpital. Or il est plus cher de se faire soigner à l'hôpital. Il faut un numerus clausus à l'installation pour tous les professionnels de santé.

*Concernant les retraites, envisagez-vous un report de l'âge légal de départ ?*

Si on prend le débat comme ça, il est perdu d'avance. D'abord parce que si on passe de 60 ans, aujourd'hui à 62 demain, ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans cotiseront quarante-six ans, tandis que ceux qui ont commencé à 22 ans cotiseront quarante ans. Donc vous ferez payer aux ouvriers les retraites de ceux qui ont fait des études. Il faut arrêter de prendre les retraites par le petit bout de la lorgnette, sinon, dans cinq ans, il faudra une nouvelle réforme. A la CFDT, nous voulons un Grenelle des retraites, pour débattre de toutes les questions. Je prends l'exemple des compensations retraites accordées en cas de congé parental. Est-ce aux cotisations sur le travail d'assumer seules cette politique familiale ? Ou est-ce à l'impôt ? Peut-être faut-il créer une nouvelle CSG sur le capital pour financer la politique familiale.

Le Monde 9 octobre 2009

### **La question salariale pourrait fédérer un mouvement social éclaté**

Selon une étude d'Entreprises&Personnel, le reflux de l'inquiétude sur l'emploi placera le pouvoir d'achat au centre des préoccupations des salariés.

Introuvable ". Employé dans une note d'Entreprises & Personnel, un organisme qui réunit les directions des ressources humaines des plus grandes entreprises françaises, l'adjectif est pertinent. Il ne signifie pas l'absence de mouvement social. Si " le climat social paraît relativement stable ", s'il n'y a pas de " collectivisation des actions ", les auteurs soulignent " la dégradation des rapports sociaux dans la société elle-même, la montée des frustrations et des ressentiments ".

Mobilisation réduite en faveur du " travail décent "

Quelques dizaines de milliers de personnes ont participé aux manifestations organisées, mercredi 7 octobre, par l'intersyndicale - réduite à sept organisations (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, Solidaires, FSU) après le départ de FO -, dans le cadre de la mobilisation internationale en faveur du " travail décent ". Les salariés de France Télécom étaient présents dans de nombreux cortèges.

A Paris, les manifestants étaient quelques milliers devant le siège du Medef. Pour François Chérèque (CFDT), " le syndicalisme n'a pas vocation à proposer un mode d'action unique, la manifestation ". " Le gouvernement doit faire attention et ne pas se contenter d'une approche quantitative du mécontentement ", a prévenu Bernard Thibault (CGT). [-] fermer

Le faible nombre des participants à la journée d'action internationale en faveur du " travail décent ", mercredi 7 octobre, ne doit pas masquer le nombre de conflits sociaux, grèves, occupations d'usine, qui émaillent le territoire.

Les auteurs de l'étude d'Entreprises & Personnel intitulée " Entre colères et fatalisme ", présentée le 29 septembre, recensent aussi les phénomènes de " sous-travail ", d'absentéisme, de " présentisme contemplatif ", de risques psychosociaux liés aux " impératifs de restructuration ".

Le malaise social est toujours là alors que, malgré quelques signes de reprise, la crise n'en finit pas de se traduire sur le terrain par l'annonce de fermetures ou de réorganisations d'entreprises et, plus globalement, par la montée du chômage. La grogne sociale ne se mesure plus au nombre de participants aux manifestations interprofessionnelles, elle se vérifie par entreprise ou par secteur.

Les appels à l'action sont nombreux et témoignent de la diversité de ce mouvement social " introuvable " : les routiers qui bloquent des plates-formes, mardi 6 octobre, les cheminots qui s'opposent à la réorganisation du fret et sont appelés à la grève le 20 octobre, les deux millions de participants à la votation sur le statut de La Poste, le préavis de grève dans les services publics pour le 22 octobre, par ailleurs journée de manifestation organisée par la CGT pour " une autre politique industrielle ". Jean-Pierre Basilien, responsable de la note d'Entreprises & Personnel, n'écarte pas que le leader du LKP guadeloupéen, Elie Domota, ou le médiatique syndicaliste CGT des Continental, Xavier Mathieu, puissent " devenir pour certains des exemples ". Mais ce risque est limité tant par l'activisme présidentiel que par " la capacité de canaliser la colère " des syndicats - les auteurs parlent même de " cogestion de la crise ".

En fait, les dangers sont ailleurs. Si la crise continue, " la question de la cohésion sociale se posera ", explique M. Basilien. Et de rappeler " les émeutes de 2005 " avec l'effet amplificateur de la crise sur les difficultés des jeunes.

Si la reprise arrive, alors " la question du pouvoir d'achat reviendra au premier plan ", selon l'association. Le conflit des routiers porte bien sur la question salariale et pourrait préfigurer d'autres mouvements. " Au fur et à mesure que beaucoup de salariés se sentiront rassurés sur leur emploi, la question du pouvoir d'achat va revenir au centre des débats et annonce des négociations salariales périlleuses ", écrit Entreprises & Personnel. Sur fond de débat sur la rémunération des dirigeants, de partage de la valeur ajoutée, " toute mesure pouvant susciter un sentiment d'injustice ou d'incompréhension pourrait servir de détonateur à un conflit ".

Dans une étude réalisée pour la FSU par Viavoice (du 9 au 12 septembre auprès de 1 004 personnes), les Français citent en tête " les salaires et le pouvoir d'achat " comme types de revendications collectives pour lesquelles " ils seraient prêts à se mobiliser ". Si un quart d'entre eux envisagent de participer à " au moins un mode d'action ", ils ne sont que 7 % à parler de grève, 12 % chez les salariés et 19 % dans le secteur public. Des chiffres que les syndicats voudraient bien voir augmenter lors des prochaines mobilisations.

Les Echos 9 octobre 2009

### **Xavier Darcos donne quatre mois aux entreprises pour passer des accords sur le stress**

Le ministre du Travail présente ce matin son plan d'urgence sur les risques psychosociaux. Il va sommer les entreprises de plus de 1.000 salariés de conclure des accords avant le 1er février. Mercredi, un salarié du Technocentre de Renault s'est suicidé.

Après avoir remonté les bretelles de la direction de France Télécom, Xavier Darcos s'attaque aux autres grosses entreprises. Ce matin, à l'issue de la réunion du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), le ministre du Travail va lancer son « plan d'urgence » sur les conditions de travail. Très agacé par l'immobilisme des employeurs sur ce dossier sensible, il va sommer les quelque 2.500 entreprises de plus de 1.000 salariés de conclure - et non pas simplement de lancer - d'ici au 1er février des accords sur les risques psychosociaux, en s'inspirant de l'accord national signé en octobre 2008 par les partenaires sociaux ou des rares textes déjà négociés sur le terrain, comme chez PSA (lire ci-dessous). Une structure dédiée sera créée au sein de la Direction générale du travail, chargée de conseiller les entreprises et de rappeler à l'ordre les retardataires.

### Pas de sanctions financières

Le délai est court mais témoigne de l'urgence de la situation. Un rapport dévoilé hier par l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) pointe que les pathologies psychosociales (dépression, anxiété, etc.) sont arrivées au premier rang des maladies professionnelles pour lesquelles des personnes ont consulté en 2007. Une « tendance lourde », qui, de l'avis unanime des experts, ne cesse de s'accroître. Hier, l'annonce du suicide d'un salarié du Technocentre de Renault (à son domicile) est dramatiquement venue le rappeler.

Dans ce contexte, les entreprises peuvent s'estimer heureuses : après les avoir évoquées mercredi, le ministre a finalement renoncé à brandir dès à présent la menace de sanctions financières pour les employeurs ne jouant pas le jeu. Ce « bonus-malus » pourrait toutefois ressurgir si le bilan, qui sera dressé début février, est jugé insatisfaisant. Pour l'instant, Xavier Darcos prévoit juste de publier la liste des bons et des mauvais élèves. « L'image est un excellent levier pour faire bouger les grandes entreprises », explique son entourage.

Le ministre va aussi confier pour mission à l'Anact et à l'INRS de sensibiliser les TPE/PME et de leur fournir des outils d'analyse interne. Ce que, dans les faits, ces deux organismes font déjà. En réalité, pour les petites entreprises, le gouvernement mise surtout sur la déclinaison dans les branches de l'accord national de 2008. La semaine dernière, Laurence Parisot (Medef) a enjoint les fédérations professionnelles de lancer le mouvement, aujourd'hui au quasi-point mort. « Basculer dans la prévention »

Les syndicats, décidés à faire du « mal-être au travail » un thème phare de leur action saluent le « volontarisme » de Xavier Darcos mais attendent des gestes plus marqués. « Si le ministre veut être cohérent, il doit renforcer les moyens alloués aux acteurs de la santé au travail, comme les services dédiés et la branche accidents du travail de l'assurance-maladie », insiste Jean-François Naton (CGT). La CFDT réclame un droit d'alerte pour les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT). Mais c'est surtout le patronat que les syndicats attendent au tournant. « Il faut sortir de la gestion dans l'urgence une fois les catastrophes arrivées pour enfin basculer dans la prévention », martèle Jean-Louis Malys (CFDT).

Les parlementaires s'invitent aussi dans le débat. Mardi, le groupe des députés UMP a annoncé le lancement d'une commission sur la souffrance au travail, coprésidée par Pierre Méhaignerie et Jean-François Copé. Elle examinera l'« impact des nouvelles organisations du travail » (sous-traitance, délocalisations...), les « relations sociales au sein de l'entreprise » (meilleure association des salariés à la stratégie) et la « formation des managers ». Jean-Frédéric Poisson remettra un rapport d'ici à fin 2009. Et se réserve la possibilité de suites législatives.

### **Le budget 2010 table sur une panne durable de l'apprentissage**

Derrière l'optimisme des discours, il y a la réalité des chiffres budgétaires. Le président de la République a fait preuve d'un grand volontarisme en matière de formation en alternance. Un volontarisme qui s'est traduit dans le plan pour l'emploi des jeunes, puisque l'objectif affiché en la matière est d'atteindre les 500.000 contrats entre mi-2009 et mi-2010. Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, et le haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, ont d'ailleurs réaffirmé, le 24 septembre, la détermination du gouvernement à ce que soient recrutés 320.000 apprentis et signés 170.000 contrats de professionnalisation sur la période.

Mais les prévisions évoquées dans l'annexe du projet de loi de finances retraçant les crédits de la mission emploi sont plus pessimistes. Premier point : le projet de budget anticipe bien une panne de l'alternance cette année, avec la réalisation d'un peu moins de 390.000 contrats, soit environ 60.000 de moins qu'en 2008. Deuxième point : l'an prochain, la situation ne s'améliorerait que modérément, rendant hypothétique la cible de 500.000 contrats. Bercy avance le chiffre de 412.000 contrats, encore largement inférieur au niveau de 2008.

### L'espoir d'un sursaut

Selon le document, la panne ne viendrait pas des contrats de professionnalisation : ils resteraient stables en 2009 et 2010, à 150.000, comme en 2008, alors qu'à la fin août leur nombre était 35 % inférieur à l'année précédente. Elle serait due à un coup de frein sur l'apprentissage. Sur cette année, seuls 241.000 contrats seraient signés contre 301.377 en 2008. Le projet de budget prévoit que l'apprentissage reprendrait un peu de couleurs en 2010, mais resterait encore loin de son niveau de 2008, à 262.000 contrats.

Le gouvernement espère un sursaut pour cette rentrée. Il faudra attendre la semaine prochaine pour savoir si le nombre de contrats signés a redémarré en septembre. Pour l'heure, les chiffres donnés mercredi par le ministre de la Relance ne sont pas très positifs. Selon Patrick Devedjian, à la fin août, il y aurait eu « près de 8.000 dossiers » pour les trois dernières mesures d'incitation à l'alternance entrées en vigueur le 15 juin : prime contrat de professionnalisation, prime apprentis et « zéro charges apprenti ». Des dispositifs pourtant très favorables aux entreprises.

### Légère reprise de l'intérim dans l'industrie

Un total de 505.700 personnes occupaient un emploi intérimaire en France en août, un nombre en légère hausse de 0,5 % (+ 2.400) par rapport au mois de juillet mais en recul de 21,9 % sur un an, selon des données diffusées hier par Pôle emploi. De fin août 2008 à fin août 2009, il y a eu 142.200 emplois intérimaires en moins. La chute des effectifs avait néanmoins été plus forte les mois précédents comparés aux mêmes mois de 2008 : - 23,3 % en juillet, - 26,3 % en juin, - 29,9 % en mai, - 31,9 % en avril, - 33,9 % en mars.

Le Monde 9 octobre 2009

### Impôts et charges pénalisent d'abord les entreprises de taille moyenne

Le conseil des prélèvements obligatoires critique la TVA à taux réduit dans la restauration.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui manquent à la France pour améliorer ses capacités à l'exportation, sont globalement défavorisées par la structure des prélèvements fiscaux et sociaux : ces sociétés (250 à 5 000 salariés) sont plus taxées que les PME et les grands groupes. Tel est l'un des constats forts que le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) dresse dans une étude présentée à la commission des finances du Sénat, mercredi 7 octobre, par son président, Philippe Séguin, par ailleurs premier président de la Cour des comptes.

Pour remédier à cette situation, le CPO propose d'élever le plafond du bénéfice donnant droit au taux réduit d'impôt sur les sociétés (IS). Cela favoriserait la croissance des ETI et la hausse de leurs fonds propres. Demandée par Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat et ardent défenseur de la TVA sociale, l'étude de l'ancien Conseil des impôts sur " les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie mondialisée " apparaît nuancée.

### 370 milliards de charges

Elle relève, bien sûr, que le fardeau fiscal et social pesant sur les entreprises est lourd : 327 milliards d'euros en 2008. Et même près de 370 milliards si l'on tient compte de la TVA non déductible, des taxes environnementales ou de certaines charges servant pour l'essentiel à financer l'apprentissage, la formation professionnelle ou le 1 % logement. Le travail génère plus de 70 % des prélèvements (231 milliards de recettes), loin devant les bénéfices (16 % et 51 milliards) et le capital (10 % et 34 milliards).

Importants en valeur absolue, les impôts et les charges des entreprises le sont aussi en valeur relative : leur part dans le PIB dépassait de 5,7 points la moyenne européenne en 2006. Mais c'est moins leur niveau élevé (16,7 % du PIB en 2008) - la réforme de la taxe professionnelle devrait le faire baisser en 2010 - que leur structure qui pose problème.

La France, a rappelé M. Séguin, affiche le deuxième taux d'IS le plus élevé de l'Union européenne, mais un des plus faibles niveaux de taxation des bénéficiaires rapporté au PIB. Ce paradoxe s'explique par le choix qu'elle a fait de " miter " l'assiette de l'IS en multipliant réductions et crédits d'impôt.

Par ailleurs, la France offre une fiscalité de groupe " relativement favorable " et une fiscalité de l'endettement " très avantageuse " pour les holdings. Elle a le deuxième régime le plus favorable d'Europe en matière de recherche et développement (derrière l'Espagne) et serait " le pays le plus attractif pour le capital-investissement ". Toutefois, la complexité et l'instabilité du système - les exonérations sociales ont, par exemple, été modifiées 12 fois en quinze ans - peuvent être dissuasives pour une entreprise.

En l'absence d'" assiette miracle " permettant de " prélever une recette dynamique sur les entreprises ou sur les ménages sans effet négatif sur l'activité ", le CPO propose de privilégier des bases d'imposition larges et des taux bas, ainsi que de simplifier et de stabiliser les prélèvements. Il doute aussi de la capacité des restaurateurs à tenir leurs engagements (embauches, baisse des prix) en contrepartie du taux réduit de TVA, dont le coût brut pour l'Etat est de 3 milliards d'euros.

Le Parisien 9 octobre 2009

### **Les taxes écolos vont faire grimper de 7 à 10% le carburant**

Les mesures fiscales en faveur de l'environnement ainsi que les pénalités qui vont frapper l'industrie pétrolière devraient provoquer une hausse du prix des carburants de 7 % à 10 % en 2010, selon l'Ufip.

De 7 à 10 % d'augmentation des prix des carburants en 2010. C'est ce que prévoit l'industrie pétrolière qui, cette fois, n'y est pour rien. Le responsable, c'est le Grenelle de l'environnement et ses objectifs « impossibles à atteindre ».

Deux nouvelles taxes. Quatre « mesures fiscales » vont provoquer des hausses de 7 à 10 % des prix des carburants à la pompe, selon le président de l'Union française des industries pétrolières, Jean-Louis Schilansky. La première est la nouvelle taxe carbone. « C'est chimico-mathématique, a-t-il expliqué : à raison de 2,3 kg de CO2 produit par litre de carburant et avec une taxe carbone à 17 € la tonne, le sans-plomb 95 augmentera de 4,92 centimes à la pompe et le gazole de 5,41 centimes. » Les pétroliers vont bien évidemment répercuter au consommateur le produit de cette taxe (2 à 2,5 milliards d'euros) puisqu'elle est censée le dissuader d'utiliser sa voiture. La seconde hausse sera due à une probable majoration de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) régionale, autorisée par la loi de finances 2010. Impact calculé par l'Ufip : 1 à 2 centimes par litre.

Pénalités répercutées. Les deux autres augmentations annoncées sont en fait des pénalités que les pétroliers vont devoir payer et qu'ils comptent bien répercuter sur les consommateurs. La première concerne l'intégration de biocarburants dans l'essence. L'objectif 2009 de 6,25 % n'ayant pas été atteint, une pénalité de 0,5 centime par litre sera due. Enfin, une deuxième pénalité est déjà prévue par l'Ufip, car les pétroliers n'atteindront pas l'objectif du Grenelle 2 de l'environnement de réduire de 7 % la consommation nationale de carburants d'ici à 2012 par la mise en place d'actions incitatives. « L'objectif est impossible, prévient le président de l'Ufip. C'est une taxe supplémentaire ! » Les pétroliers, « qui ne sont pas si riches que ça », affirment qu'ils sont de bonne volonté. Le texte, en cours de finalisation au Parlement, prévoirait pourtant déjà des possibilités de contribution à des projets de covoiturage, de construction de tramways... En tout une vingtaine d'actions prises en compte pour calculer les économies de carburant réalisées et facturer, ou pas, des pénalités.